



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

AR Prefecture

006-210600979-20241005-DELIB2024025-DE
Reçu le 07/10/2024
Publié le 07/10/2024

Extrait des délibérations du Conseil
Municipal N°2024025

**APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE
SAUVERGARDE**

L'an deux mil vingt-quatre le 5 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Marc BELVISI, Maire.

Etaient présents : Marc BELVISI, Jean-Marc FARNETI, Christian ZAETTA, Gilles TASSONE-CASTEL, Jacques BELLON, Danièle MATILLO, Jackie PIAZZA, Pierre NUNEZ, Christine FONTAINE, Mélissa MARGALHAN-FERRAT

Absents : Jacky PONSOT

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Christian ZAETTA

APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVERGARDE

La commune de PIERREFEU s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de PrédicT, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

-Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction de la gestion de crise

-Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les évènements sur la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de PIERREFEU.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture.

Le Maire
Marc BELVISI



Le secrétaire de séance
Christian ZAETTA